



Règlement du concours de caches
dans le cadre du MEGA EVENT
« Le Sacre de Signal » le 29 avril 2017 à Tinquieux

Thème du concours : « Récup' caches »

Article 1 :

« Les Géocacheurs de Champagne » est une association dont le but est de promouvoir et d'animer le géocaching, l'organisation d'événements (events), de randonnées utilisant des systèmes de géolocalisation. Dans ce but, l'association souhaite organiser un concours pour animer le MEGA EVENT organisé à Tinquieux le 29 avril 2017.

Article 2 :

Ce concours est ouvert à tous les participants au MEGA EVENT, qui auront pour cela enregistré leur « will attend » au plus tard le 31/03/2017.

Article 3 :

1) Description générale de la prestation :

- Le but du concours est de fabriquer une cache de votre choix qui représente pour vous au mieux le titre « Récup'cache ».
- Cette cache peut être en n'importe quels matériaux pourvu qu'ils aient été récupérés.
- La cache devra bien sûr contenir un log book.
- La cache devra être accompagnée d'une explication succincte du mécanisme.
- Une seule cache par participant sera acceptée pour ce concours.
- Aucune contrainte quant à la taille de la cache.
- La cache devra être déposée par son concepteur le samedi 29 avril avant 10 heures sur le stand des Géocacheurs de Champagne, Parc de la Croix Cordier à Tinquieux.

2) Modalités de réponses :

- Date limite d'inscription à ce concours : **15/04/2017 à 23h59.**
- Les participants devront fournir par courrier électronique :
 - ✓ Une photo de la cache proposée en format .jpeg
 - ✓ Dans ce même courrier électronique, les participants devront aussi faire figurer les informations et références suivantes :
 - ✓ Nom :
 - ✓ Prénom :
 - ✓ Pseudo geocaching :
 - ✓ Adresse mail complète :
 - ✓ Numéro de téléphone portable :
 - ✓ Le nom de la cache:

- Le courrier électronique devra être envoyé à l'adresse suivante : geocacheursdechampagne@gmail.com
- Les membres du jury apprécieront vos travaux grâce à l'exposition organisée sur le site du MEGA EVENT à Tinquieux les 29, 30 avril 2017. Le choix du gagnant sera fait par vote à bulletin secret sur le stand des Géocacheurs de Champagne. Chaque participant au MEGA EVENT aura possibilité de voter par le biais d'un bulletin qui lui sera remis dans son kit d'accueil.

3) **Choix du lauréat et remise du prix :**

- La clôture des votes aura lieu **le 29 avril 2017 à 18h00**. Le dépouillement sera opéré aussitôt pour une annonce des résultats dans la soirée.
- ✓ Tous les participants seront récompensés pour leur participation.
- ✓ Les 3 premiers gagnants recevront un prix.

Article 4 :

Il ne sera pas possible d'obtenir la contre-valeur en espèce des prix mis en jeu ou de demander leur échange contre d'autres lots.

Article 5 :

L'association organisatrice se réserve le droit d'utiliser les noms des gagnants et les productions à des fins de promotion.

Article 6 :

Les gagnants se devront d'être présents à l'heure de la remise des prix.

Sans réponse de leur part, un courriel sera envoyé aux gagnants à l'adresse indiquée dans le questionnaire.

Sans retour de la part du gagnant dans un délai d'un mois après l'envoi du courrier adressé par l'organisateur, le gagnant sera disqualifié et le lot sera perdu.

Article 7 :

L'association organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le présent concours si les circonstances l'exigent. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Dans ce cas, une annonce sera faite sur le site internet de l'association.

Article 8 :

L'association organisatrice se réserve le droit de disqualifier et de sanctionner un joueur si celui-ci ne respectait pas les règles de bonnes pratiques en particulier le respect d'autrui dans les gestes et dans les propos, ainsi que le respect de l'environnement dans lequel les caches sont placées et sur les parcours. Les jeux-concours organisés doivent rester des jeux conviviaux et familiaux.

Article 9 :

Information informatique et libertés :

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu seront traitées conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978. Tous les participants au jeu disposent, en application à l'article 27 de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée par écrit à l'association **Les Géocacheurs de Champagne**. Toute demande d'accès de rectification ou d'opposition sera remboursée au tarif lent en vigueur.

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve des dispositions du présent règlement. Toutes les difficultés d'application ou d'interprétation de celui-ci seront tranchées souverainement par l'association. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le code de procédure civile.

Article 10 :

Vous pouvez nous contacter par courrier électronique pendant la durée du concours afin d'obtenir des informations complémentaires à l'adresse suivante : geocacheursdechampagne@gmail.com